

*Dossier suivi par Aurélie BONNET
Tél. 04.67.97.39.34
Courriel : elus@cdcmc.fr*

Réf. JC/NF/AB-DG-2022/10/21

Objet : courrier de soutien à la candidature LEADER du GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles

A St-Pons de Thomières,
Le 21 octobre 2022

Agel
Aigne
Aigues-Vives
Azillanet
Beaufort
Berlou
Boisset
Cassagnoles
Cesseroles
Colombières sur Orb
Courniou-Les-Grottes
Félines-Minervois
Ferrals-les-Montagnes
Ferrières-Poussarou
La Caunette
La Livinière
Minerve
Mons-La-Trivalle
Olargues
Olonzac
Oupia
Pardailhan
Prémian
Rieussec
Riols
Roquebrun
St Etienne d'Albagnan
St-Jean-de-Minervois
St-Julien
St-Martin de L'Arçon
St-Vincent d'Olargues
St-Pons de Thomières
Siran
Vélieux
Les Verreries de Moussans
Vioussan

Madame la Présidente,

Depuis 2014, les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et maintenant Occitanie se sont engagées résolument dans leur responsabilité d'autorité de gestion des fonds structurels européens FEDER, FSE et FEADER.

Ces programmes prévoient une action forte en faveur de la ruralité et du développement rural notamment dans le cadre de l'approche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et de l'approche ATI (Approches Territoriales Intégrées).

Pour ce faire, deux appels à projets lancés par la Région vont permettre aux territoires organisés de se positionner. Le Pays répond aux critères de sélection et propose de s'inscrire dans cette dynamique.

Cette nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente l'opportunité de rechercher la convergence de l'ensemble des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet et d'une stratégie territoriale unique.

Par ailleurs, le territoire a signé, en décembre dernier, avec l'État, le Contrat de Relance et de Transition Écologique. La réponse à l'appel à projets ATI a également été rendue le 16 septembre dernier.

Depuis sa création, le Syndicat mixte est Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER et a permis d'assurer la gestion et l'animation de deux programmes européens LEADER successifs :

- 2007-2013 : Itinérance
- 2014-2023 : Sites en valeur, sites en marché

Cette candidature LEADER 2023-2027 a été conçue en complémentarité avec le Contrat Territorial Occitanie et l'ATI/FEDER.

Par ailleurs, la stratégie du GAL s'articule autour de plusieurs thématiques proposées par la Région. Le territoire a notamment choisi de traiter des trois thématiques suivantes :

- L'attractivité du territoire
- La transition écologique et énergétique
- L'économie de proximité

L'approche de la candidature s'est affinée grâce au diagnostic territorial et a donné lieu à des concertations en groupes, comités de pilotage, conseils communautaires, comités syndicaux avec des concertations plus larges sur des temps dédiés notamment la journée de concertation ACT du 7 septembre 2022 à Murviel-lès-Béziers (au total, ce sont près de 400 personnes qui ont été associées à l'élaboration de la candidature).

Par ce travail d'animation combiné, des priorités territoriales s'appuyant sur le diagnostic et les AFOM se sont dessinées reposant sur les besoins identifiés.

Ces besoins portent sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friches, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie.

La candidature 2023-2027 « Lieux de vie, terres d'envies » s'appuie sur un périmètre de 102 communes, 4 communautés de communes (du Minervois au Caroux, Grand Orb, Les Avant-Monts, Sud Hérault) et est en partie couvert par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

La stratégie retenue reposera sur trois objectifs :

1. Objectif 1 : Accompagner l'adaptation aux changements,
2. Objectif 2 : Soutenir l'organisation d'un système alimentaire local et durable,
3. Objectif 3 : Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.

La Communauté de communes du Minervois au Caroux tient par la présente à soutenir cette candidature qui permettra d'accompagner significativement le territoire dans les prochaines années.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette candidature du « GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles », je vous prie de croire, **Madame la Présidente**, en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président
Josian CABROL





Grand Orb

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN LANGUEDOC

Pierre MATHIEU

Président de la Communauté de Communes Grand Orb

Conseil régional Occitanie / Midi-Pyrénées
Madame Carole DELGA
Présidente
201 avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Bédarieux, le 21 octobre 2022

Objet : Soutien à la candidature LEADER
du Pays Haut Languedoc et Vignobles
Réf : 1010.22 PM/KF/FM

Madame la Présidente,

Depuis 2014, la Région Languedoc-Roussillon puis Occitanie s'est engagée résolument dans sa responsabilité nouvelle d'autorité de gestion des fonds structurels européens FEDER, le FSE et le FEADER.

Ces programmes prévoient une action forte en faveur de la ruralité et du développement rural notamment dans le cadre de l'approche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et de l'approche ATI (Approches Territoriales Intégrées).

Pour ce faire, deux appels à projets lancés par la Région vont permettre aux territoires organisés de se positionner en candidatant. Le Pays répond aux critères de sélection et propose de s'inscrire dans cette dynamique.

Cette nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente l'opportunité pour rechercher la convergence de l'ensemble des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Par ailleurs, le territoire a signé, en décembre dernier, avec l'État le Contrat de Relance et de Transition Écologique. La réponse à l'appel à projets ATI a été rendu le 16 septembre dernier.

Depuis sa création, le Syndicat mixte est Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER et a permis d'assurer la gestion et l'animation de deux programmes européens Leader successifs :

- 2007-2013 : Itinérance,
- 2014-2023 : Sites en valeur, sites en marché.



Cette candidature LEADER 2023-2027 a été conçue en complémentarité avec le Contrat Territorial Occitanie et l'ATI/FEDER.

Par ailleurs, la stratégie du GAL s'articule autour de plusieurs thématiques proposées par la Région ; le territoire a retenu de traiter les trois thématiques suivantes :

- l'attractivité du territoire,
- la transition écologique et énergétique,
- l'économie de proximité.

L'approche de la candidature s'est affinée grâce au diagnostic territorial et a donné lieu à des concertations en groupes, comités de pilotage, conseils communautaires, comités syndicaux avec des concertations plus larges sur des temps dédiés notamment la journée de concertation ACT du 7 septembre 2022 à Murviel-les-Béziers (au total, ce sont près de 400 personnes associées à l'élaboration de la candidature).

Par ce travail d'animation combiné, des priorités territoriales s'appuyant sur le diagnostic et les AFOM se sont dessinées reposant sur les besoins identifiés. Ces besoins portent sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friches, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie.

La candidature 2023-2027 « Lieux de vie, terres d'envies » s'appuie sur un périmètre de 102 communes, 4 communautés de communes (du Minervois au Caroux, Grand Orb, Les Avant-Monts, Sud Hérault) et en partie couvert par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

La stratégie retenue reposera sur trois objectifs :

- Objectif 1 Accompagner l'adaptation aux changements,
- Objectif 2 Soutenir l'organisation d'un système alimentaire local et durable,
- Objectif 3 Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.

La Communauté de communes Grand Orb tient par la présente à soutenir cette candidature qui permettra d'accompagner significativement le territoire dans les prochaines années.

Je vous remercie par avance de l'intérêt bienveillant que vous voudrez bien porter à cette candidature du « GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles ».

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes plus cordiaux et dévoués.





A Magalas, le 25 octobre 2022
Monsieur Francis BOUTES,
Président de la C.C. Les Avant-Monts

à

Conseil régional Occitanie / Midi-Pyrénées

Madame Carole DELGA

Présidente

201 avenue de la Pompignane

34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Madame la Présidente,

Depuis 2014, la Région Languedoc-Roussillon puis Occitanie s'est engagée résolument dans sa responsabilité nouvelle d'autorité de gestion des fonds structurels européens FEDER, le FSE et le FEADER.

Ces programmes prévoient une action forte en faveur de la ruralité et du développement rural notamment dans le cadre de l'approche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et de l'approche ATI (Approches Territoriales Intégrées).

Pour ce faire, deux appels à projets lancés par la Région vont permettre aux territoires organisés de se positionner en candidatant. Le Pays répond aux critères de sélection et propose de s'inscrire dans cette dynamique.

Cette nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente l'opportunité pour rechercher la convergence de l'ensemble des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Par ailleurs, le territoire a signé, en décembre dernier, avec l'État le Contrat de Relance et de Transition Écologique. La réponse à l'appel à projets ATI a été rendu le 16 septembre dernier.

Depuis sa création, le Syndicat mixte est Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER et a permis d'assurer la gestion et l'animation de deux programmes européens Leader successifs :

- 2007-2013 : Itinérance,
- 2014-2023 : Sites en valeur, sites en marché.

Cette candidature LEADER 2023-2027 a été conçue en complémentarité avec le Contrat Territorial Occitanie et l'ATI/FEDER.

Par ailleurs, la stratégie du GAL s'articule autour de plusieurs thématiques proposées par la Région ; le territoire a retenu de traiter les trois thématiques suivantes :

- l'attractivité du territoire,

- la transition écologique et énergétique,
- l'économie de proximité.

L'approche de la candidature s'est affinée grâce au diagnostic territorial et a donné lieu à des concertations en groupes, comités de pilotage, conseils communautaires, comités syndicaux avec des concertations plus larges sur des temps dédiés notamment la Journée de concertation ACT du 7 septembre 2022 à Murviel-les-Béziers (au total, ce sont près de 400 personnes associées à l'élaboration de la candidature).

Par ce travail d'animation combiné, des priorités territoriales s'appuyant sur le diagnostic et les AFOM se sont dessinées reposant sur les besoins identifiés.

Ces besoins portent sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friches, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie.

La candidature 2023-2027 « Lieux de vie, terres d'envies » s'appuie sur un périmètre de 102 communes, 4 communautés de communes (du Minervois au Caroux, Grand Orb, Les Avant-Monts, Sud Hérault) et en partie couvert par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

La stratégie retenue reposera sur trois objectifs :

1. Objectif 1 Accompagner l'adaptation aux changements,
2. Objectif 2 Soutenir l'organisation d'un système alimentaire local et durable,
3. Objectif 3 Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.

La communauté de communes Les Avant-Monts tient par la présente à soutenir cette candidature qui permettra d'accompagner significativement le territoire dans les prochaines années.

Je vous remercie par avance de l'intérêt bienveillant que vous voudrez bien porter à cette candidature du « GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles ».

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes plus cordiaux et dévoués.

Le Président,

Francis BOUTES





Puisserguier, le 24/10/2022

Madame Carole DELGA
Présidente
de la Région Occitanie / Midi-Pyrénées
201 avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Nos réf : DGSCC2022-8

Madame la Présidente,

Depuis 2014, la Région Languedoc-Roussillon puis Occitanie s'est engagée résolument dans sa responsabilité nouvelle d'autorité de gestion des fonds structurels européens FEDER, le FSE et le FEADER.

Ces programmes prévoient une action forte en faveur de la ruralité et du développement rural notamment dans le cadre de l'approche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et de l'approche ATI (Approches Territoriales Intégrées).

Pour ce faire, deux appels à projets lancés par la Région vont permettre aux territoires organisés de se positionner en candidatant. Le Pays répond aux critères de sélection et propose de s'inscrire dans cette dynamique.

Cette nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente l'opportunité pour rechercher la convergence de l'ensemble des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Par ailleurs, le territoire a signé, en décembre dernier, avec l'État le Contrat de Relance et de Transition Écologique. La réponse à l'appel à projets ATI a été rendu le 16 septembre dernier.

Depuis sa création, le Syndicat mixte est Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER et a permis d'assurer la gestion et l'animation de deux programmes européens Leader successifs :

- 2007-2013 : Itinérance,
- 2014-2023 : Sites en valeur, sites en marché.

Cette candidature LEADER 2023-2027 a été conçue en complémentarité avec le Contrat Territorial Occitanie et l'ATI/FEDER.

Par ailleurs, la stratégie du GAL s'articule autour de plusieurs thématiques proposées par la Région ; le territoire a retenu de traiter les trois thématiques suivantes :

- l'attractivité du territoire,
- la transition écologique et énergétique,
- l'économie de proximité.

L'approche de la candidature s'est affinée grâce au diagnostic territorial et a donné lieu à des concertations en groupes, comités de pilotage, conseils communautaires, comités syndicaux avec des concertations plus larges sur des temps dédiés notamment la journée de concertation ACT du 7 septembre 2022 à Murviel-les-Béziers (au total, ce sont près de 400 personnes associées à l'élaboration de la candidature).

Par ce travail d'animation combiné, des priorités territoriales s'appuyant sur le diagnostic et les AFOM se sont dessinées reposant sur les besoins identifiés.

Ces besoins portent sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friches, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie.

La candidature 2023-2027 « Lieux de vie, terres d'envies » s'appuie sur un périmètre de 102 communes, 4 communautés de communes (du Minervois au Caroux, Grand Orb, Les Avant-Monts, Sud-Hérault) et en partie couvert par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

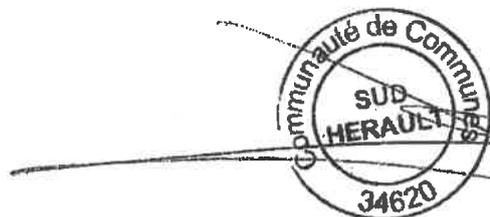
La stratégie retenue reposera sur trois objectifs :

1. Objectif 1 Accompagner l'adaptation aux changements,
2. Objectif 2 Soutenir l'organisation d'un système alimentaire local et durable,
3. Objectif 3 Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.

La Communauté de communes Sud-Hérault tient par la présente à soutenir cette candidature qui permettra d'accompagner significativement le territoire dans les prochaines années.

Je vous remercie par avance de l'intérêt bienveillant que vous voudrez bien porter à cette candidature du « GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles ».

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes plus cordiaux et dévoués sentiments.



Jean-Noël BADENAS
Président
de la Communauté de communes Sud-Hérault
Conseil Régional Occitanie
Maire de Puisserguier



Madame Carole DELGA
Présidente
Conseil Régional Occitanie
Pyrénées-Méditerranée
201 Avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Réf : 22.8.DG/XB/CL

Objet : soutien à la candidature LEADER 2023/2027 du « GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles »

Madame la Présidente,

Depuis 2014, la Région Languedoc-Roussillon puis Occitanie s'est engagée résolument dans sa responsabilité nouvelle d'autorité de gestion des fonds structurels européens FEDER, le FSE et le FEADER.

Ces programmes prévoient une action forte en faveur de la ruralité et du développement rural notamment dans le cadre de l'approche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) et de l'approche ATI (Approches Territoriales Intégrées).

Pour ce faire, deux appels à projets lancés par la Région vont permettre aux territoires organisés de se positionner en candidatant. Le Pays répond aux critères de sélection et propose de s'inscrire dans cette dynamique.

Cette nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente l'opportunité pour rechercher la convergence de l'ensemble des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Par ailleurs, le territoire a signé, en décembre dernier, avec l'État le Contrat de Relance et de Transition Écologique. La réponse à l'appel à projets ATI a été rendu le 16 septembre dernier.

Depuis sa création, le Syndicat mixte est Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER et a permis d'assurer la gestion et l'animation de deux programmes européens Leader successifs :

- 2007-2013 : Itinérance,
- 2014-2023 : Sites en valeur, sites en marché.

Cette candidature LEADER 2023-2027 a été conçue en complémentarité avec le Contrat Territorial Occitanie et l'ATI/FEDER.

Par ailleurs, la stratégie du GAL s'articule autour de plusieurs thématiques proposées par la Région ; le territoire a retenu de traiter les trois thématiques suivantes :

- l'attractivité du territoire,
- la transition écologique et énergétique,
- l'économie de proximité.



56 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Parc naturel régional du Haut-Languedoc • 1 Place du Foirail - BP.9 - 34220 Saint-Pons-de-Thomières • Tél. : 04.67.97.38.22
Fax : 04.67.97.38.18 • accueil@parc-haut-languedoc.fr • www.parc-haut-languedoc.fr

Alpes, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie maritime, Balkans des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causse du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Ste-Baune, Scaupe-Escal, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

L'approche de la candidature s'est affinée grâce au diagnostic territorial et a donné lieu à des concertations en groupes, comités de pilotage, conseils communautaires, comités syndicaux avec des concertations plus larges sur des temps dédiés notamment la journée de concertation ACT du 7 septembre 2022 à Murviel-les-Béziers (au total, ce sont près de 400 personnes associées à l'élaboration de la candidature).

Par ce travail d'animation combiné, des priorités territoriales s'appuyant sur le diagnostic et les AFOM se sont dessinées reposant sur les besoins identifiés.

Ces besoins portent sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friches, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie.

La candidature 2023-2027 « **Lieux de vie, terres d'envies** » s'appuie sur un périmètre de 102 communes, 4 communautés de communes (du Minervois au Caroux, Grand Orb, Les Avant-Monts, Sud Hérault) et en partie couvert par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

La stratégie retenue reposera sur trois objectifs :

1. Objectif 1 Accompagner l'adaptation aux changements,
2. Objectif 2 Soutenir l'organisation d'un système alimentaire local et durable,
3. Objectif 3 Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc tient par la présente à soutenir cette candidature qui permettra d'accompagner significativement le territoire dans les prochaines années.

Je vous remercie par avance de l'intérêt bienveillant que vous voudrez bien porter à cette candidature du « GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées et de tout mon dévouement.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Vialelle', with a stylized flourish at the end.

Daniel VIAELLE
Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn